

Ville de Versailles

Mise à disposition de locaux dans la halle du pavillon à la marée,

place du marché Notre Dame

Appel à candidature

La ville de Versailles propose à la location **une échoppe de la halle à la marée**, place du marché Notre Dame.

Local proposé

Située au cœur du marché principal de Versailles, ouvert 6 jours sur 7, fréquenté par un flux particulièrement important de chalands lors des séances de marché alimentaire, cet **espace de 48 m² de surface de vente** fait partie d'une halle remplie d'un fromager, d'un caviste, d'un volailler, d'un pâtissier-chocolatier et d'une épicerie fine. Un espace privatif de 20 m² environ, en mezzanine, est à disposition du preneur.

Ce local fait partie d'un des pavillons du marché Notre Dame. A ce titre, il est accessible au public **du mardi au samedi de 7h à 19h, et le dimanche de 7h à 14h**. Cette échoppe ne dispose pas d'un moyen de fermeture individuel, mais le site fonctionnant sous la surveillance collective des commerçants présents, il est possible de le laisser inoccupé aux périodes d'inactivité sans crainte de vol ou de dégradation.

Activité recherchée

Par la mise à disposition de ce site, la ville de Versailles **entend permettre à un exploitant de tester son concept commercial** ou de **démarrer son activité** dans des conditions d'accessibilité rapides et **sans frais d'investissement immatériel** (fonds de commerce, droit au bail, pas de porte). Les frais d'aménagement de l'espace seront toutefois à la charge de l'exploitant.

L'activité exercée dans cet espace ne pourra être que commerciale, soit pour une activité de vente de produits (alimentaires, ou non-alimentaires mais en lien avec l'environnement du local), soit pour une activité de restauration (snacking sur place ou restauration à emporter). Une attention particulière sera portée sur les projets **d'activités qui ne sont pas déjà présentes** à proximité, afin de ne pas générer une concurrence inappropriée. Le candidat à l'exploitation de cet espace devra détailler, dans sa candidature, le projet qu'il porte et les motivations qui le guident dans l'installation au sein de cette échoppe à l'essai.

Conditions d'exploitation

L'occupation de cet espace sera consentie pour une **durée initiale de 6 mois**, qui pourra être prorogée d'une durée équivalente à la demande de l'exploitant retenu. A l'issue de cette période, la ville de Versailles accompagnera l'exploitant dans son projet de relocalisation.

La redevance d'occupation de cet espace s'élève à 921,60 € par mois, auxquels il convient d'ajouter une redevance de 179,04€ par mois pour l'enlèvement des déchets. Les charges locatives ne sont pas applicables à cette échoppe.

Modalités de réponse

La réponse devra présenter une proposition de projet d'exploitation commerciale, en cohérence avec le tissu commercial qui l'entoure, un plan prévisionnel d'exploitation, un planning de mise en place de l'exploitation ainsi que les références de l'exploitant.

Les réponses sont à transmettre avant le 19 février 2021, à 16h30 :

Mairie de Versailles
Service Commerce, Emploi, Tourisme
4, avenue de Paris,
78 000 Versailles

Les questions relatives à l'occupation de cette échoppe doivent être adressées au Service commerce de la Ville de Versailles - 4 avenue de Paris - 78000 Versailles - commerce@versailles.fr

